



RÉGATE LES LILAS
BLANCS

AVIS DE COURSE

[Régate des Lilas Blancs 2020] - [du samedi 29 au dimanche 30 août 2020] –

[Lézardrieux – Archipel de Bréhat – baie de Paimpol]

[Autorité organisatrice: Loguivy Canot Club] - [Grade 5B]

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. **RÈGLES**, la régate sera régie par :
 - 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
 - 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
 - 1.3 les règlements fédéraux, le règlement des trophées départementaux CCI-22 habitable 2020.
 - 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
2. **PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**
Les bateaux *[peuvent être tenus d']* arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).
3. **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**
 - 3.1 La régate est ouverte à :
 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5^e - 4^e - 3^e] catégorie de navigation ou équivalent.
 - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *[côtière]* de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
 - tous les bateaux du système à handicap *[Osiris Habitable]*
 - Les bateaux présentent leur certificat de jauge ou de conformité aux inscriptions.
 - 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire sur place selon le programme prévu (Voir chapitre 5)
 - 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile 2020 mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ou leur licence ClubFFVoile 2020 mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, une autorisation parentale pour les mineurs, si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - ou à défaut une licence journalière FFVoile dont la demande est faite avec le formulaire fourni à l'inscription par le club.
 - 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription, un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing, le certificat de jauge ou de conformité, un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros, et un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
 - 3.5 Flottes : les bateaux sont répartis en 3 flottes selon leur définition et leur groupe de handicap net.
La flotte du Championnat Départemental est répartie en deux catégories :

Flotte 1 - Grande Course-Ailes marines : bateaux dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18.

Flotte 2 - Course-Groupe CCI : bateaux dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.

Dans chaque groupe, grande course et grande course un classement pourra être extrait pour les bateaux équipés en croisière (grands croiseurs en grande course et petits croiseurs en petite course)

Coefficients OSIRIS utilisés lors des classements : Celui de la carte OSIRIS valide présentée à l'inscription.

L'utilisation de cette carte permettant une reconnaissance automatique du bateau et de son skipper doit être privilégiée si le coureur souhaite apparaître au classement national des coureurs de la FFVoile. C'est la règle depuis 2016 pour les bateaux inscrits dans les catégories Course et Grande Course). En l'absence de carte, référence à la table des coefficients OSIRIS de l'année en cours (consultation en ligne sur le site de la FFV à l'adresse suivante : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/HN/FRA/tables/home.asp>). Se référer au règlement du trophée habitable 2020- CCI 22 ports des Côtes d'Armor pour les flottes 1 et 2.

Flotte 3 Multicoques habitables concerné par la jauge multi 2000, mk2 si présents.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

4. DROITS A PAYER

Chaque voilier sera régulièrement inscrit dès le paiement de ses frais d'inscription. 30 euros par bateau et 3 euros par équipier. Du fait des contraintes sanitaires, le paiement des inscriptions devra se faire par virement bancaire dans la semaine précédant la régate, afin d'éviter la manipulation d'espèces ou de chèques. L'IBAN vous est communiqué avec les Instructions de Courses sur le site du LCC et sur le formulaire d'inscription.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription à la salle des fêtes de Loguivy de la Mer – dossier d'inscription numérique à retourner par mail.

[Vendredi 28 août] de [18h] à [20h] – vérification du dossier retourné par mail et du paiement, remise du lutin de parcours

[Samedi 29 août] de [10h] à [12h] – vérification du dossier retourné par mail et du paiement, remise du lutin de parcours

5.2 Remise des pinoches et du trophée du talon d'or par l'APOC : dimanche 30 août à partir de 17h30 à Loguivy, suivi de la remise des prix

5.3 Repas des équipages : pas de repas des équipages cette année du fait des protocoles sanitaires contraignants et peu conviviaux.

5.4 Jours de course (incluant le prologue du samedi)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
[Samedi 29 août]	[14 h] – Prologue culottes courtes	[Toutes]
[Dimanche 30 août]	[10 h]	[Toutes]

5.5 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16h].

5.6 Le prologue du samedi n'est pas pris en compte pour la régate. Il s'agit d'un entraînement préparatoire à la régate pour lequel l'ensemble des équipiers et skippers doivent être en possession d'une licence annuelle ou temporaire 2020, des informations médicales nécessaires et d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les bateaux courant avec à bord un(e) jeune équipier(e) de moins de 18 ans concourront pour « le trophée culottes courtes ».

6. INSTRUCTIONS DE COURSE : Les instructions de course seront [disponibles sur internet – loguivycanotclub.com – les parcours seront disponibles à la confirmation des inscriptions dans les lutins habituels].

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront [de type (construit, côtier ou mixte)].

7.2 L'emplacement des zones de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE et en annexe PARCOURS

8. CLASSEMENT

8.1 [1] course devra être validée pour valider la compétition.

8.2 (a) Quand moins de [4] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand [4 à 9] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

8.3 Le système de classement est le suivant : [Système de Points à Minima de l'annexe A]

8.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon [le système temps sur temps] et les TMF du guide Osiris 2020.

9. PLACE AU PORT : [Accueil au port de Lézardrieux 1 semaine et après, merci dans tous les cas de prendre contact avec la capitainerie du port : 02 96 20 14 22].

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP] : Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO [DP] : Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. PRIX : remise des prix, le dimanche 30 août à partir de 18H00 à Loguivy de la mer

13. DECISION DE COURIR : La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : [Pierre-Yves Bernard LCC 06 24 30 91 98]

Remerciements : Merci à la ville et au port de Lézardrieux pour leur soutien.



ANNEXE ZONE DE COURSE

ESTUAIRE DU TRIEUX – ARCHIPEL DE BREHAT – BAIE DE PAIMPOL

